



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1815

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir des deux établissements hospitaliers qui se situent dans le nord de la Vienne à Loudun et Châtelleraud. L'ensemble du personnel du centre hospitalier de Camille-Guérin et les élus châtelleraudais attendaient depuis le départ du directeur en février 2006 la nomination de son successeur. La suppression de la maternité privée châtelleraudaise et la constitution d'une maternité publique unique, les évolutions du SROS III et les coopérations qu'il prévoit soulèvent des interrogations. Le conseil d'administration, la majorité des médecins et du personnel souhaitent pouvoir répondre aux défis de l'accélération technologique, et des difficultés de recrutement de spécialistes tout en préservant l'autonomie de l'hôpital. Quant à l'hôpital de Loudun, où la situation se dégrade rapidement, la pénurie de spécialistes et l'annonce de la fermeture de la chirurgie inscrite au SROS III et rendue inévitable par la baisse de l'activité ont amené le conseil d'administration, le personnel et les élus à travailler sur un projet d'établissement qui permette à la fois de sauver l'hôpital et de répondre, aux besoins sanitaires de la population locale tout en assurant le maintien et la reconversion des emplois existants. Cependant, l'établissement ne pourra mettre en oeuvre son projet, qui prévoit à la fois la restructuration de l'hôpital et la construction d'un EHPAD, qu'avec l'aide de l'État et des collectivités locales ; l'essentiel de sa réserve parlementaire étant consacré à l'étude préalable à cette restructuration. Pour préserver la permanence et l'efficacité des soins pour les habitants du Nord-Vienne, ces deux structures hospitalières doivent être sauvées. Aussi avec l'ensemble des habitants du Nord-Vienne et du Châtelleraudais il souhaite qu'il puisse confirmer la nomination du directeur du centre hospitalier Camille-Guérin et lui préciser les orientations du ministère et de l'ARH pour ce centre hospitalier. Il voudrait aussi attirer l'attention sur la nécessité, de dégager des moyens d'accompagnement pour restructurer les centres hospitaliers de proximité qui ont l'obligation de reconversion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1815

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 janvier 2007, page 171

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 janvier 2007

**Question retirée le :** 9 janvier 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)